COMPAGNIE AGRICOLE D'AFRIQUE

SOCIÉTÉ CONGOLAISE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE SIÈCE SOCIAL : COSTERMANSVILLE (KIVU CONGO BELGE) SIÈGE ADMINISTRATIF: 112, RUE DU COMMERCE, BRUXELLES

REGISTRE DU COMMERCE :

COSTERMANSVILLE 424 2/2 88 Jul 81 9.54

Sake .LE 7 Septembre 1954. B. P. No D. Sp. Goma

KIVU - CONGO BELGE

Nº 33 SAK/A.T. Plainte c/MABURAKINDI Monsieur l'Administrateur Territorial de KIROTSHE

Monsieur l'Administrateur Territorial de RUHENGERT

Monsieur l'Administrateur.



J'ai l'honneur de déposer plainte contre le travailleur contracté à la CADA Sake (Usine) :

Nom * MABURAKINDI Prénom 2

Père : Mahame Mère : Nyiramivumbi

Origine

Village ou colline : Ruhengeri Chefferie : Kamali Territoire : Ruhengeri District : Kigali Province

: Ruanda-Urundi

Cet homme avait terminé son contrat et je l'avais envoyé à Kirotshe afin qu'il dienne son passeport de mutention. Or il ne s'est plus représenté pour obtenir son licenciement.

Cet homme était encore redevable à la CADA de la somme trente-deux francs (32 frs).

En effet, la CADA avante à ses travailleurs l'argent de l'impôt jusqu'à concurrence de 120 francs.

Cet argent leur reste acquis à titre de prime s'ils ne demandent pas leur licenciement à la fin de leur année contractuelle.

Dans le cas contraire ils doivent rembourser cette somme avant d'être licenciés.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de mes sentiments très distingués.

L'Agent Principal

J. BARDIAUX

K'Umutwa~e w'inta~a K A M A R I

Ndakuramutsa, Ndakumenyesha ko ugomba gushaka uyu muntu ukamunzari -a k'uwa mbe-e mu gitondo.

> Nom MABURAKINDI Pere Mahame Mêre Nyiramivumbi cilline Ruhengeri Cheffe-ie Kamali

Umushakane ubgira cyane, ndamushaka vuba bidati

nze.

Nijye Bwana ADMINISTPATEUR DE TERRITOIRE.a,i.

M. POCHET. A.T.A. Ppl

D.0 A.MULEGO S.I